

DEPARTEMENT DE L'AIN

Commune de 01430

ST MARTIN DU FRESNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 28 Janvier 2013 à 20 heures

Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11

Absents excusés : Mesdames PREVITALI, MARIONNEAU, JANIN-THYVOT, et
Mr CLOCHET.

Secrétaire de séance: Mr François URBIN.

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Décide d'aligner le montant de l'allocation de vétérance due aux anciens sapeurs pompiers volontaires sur le montant de l'allocation de fidélité, et de **prendre en charge** à compter du 01^{er} janvier 2013, la dépense correspondante au prorata de la population DGF de la collectivité. Le montant est fixé pour l'année 2013 à 2,80 € par habitant.

Autorise Monsieur le Maire à signer avec le SDIS la convention s'y rapportant.

Suite à l'échéance des contrats d'affermage au 31 Décembre 2013 :

* **Pour le service de l'eau potable** : approuve le recours au système de gestion de ce service par délégation, accepte les caractéristiques de la délégation décrites dans le projet de rapport du maire, et autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation.

* **Pour le service d'assainissement collectif et non collectif** : approuve le recours au système de gestion de ce service par délégation, accepte les caractéristiques de la délégation décrites dans le projet de rapport du maire, et autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation.

Suite à une consultation lancée en vue de la réalisation du zonage d'assainissement collectif et non collectif, **accepte** l'offre de la Société SAFEGE qui s'élève à 6.050,00 € HT, plus en option, 650 € HT par réunion supplémentaire. Il est à noter que cette étude est obligatoire dans le cadre de la révision du PLU.

Autorise Monsieur le Maire à signer deux contrats de maintenance avec la Société CERIG informatique et qui prennent effet au 01^{er} Janvier 2013 :

* Le premier concerne la maintenance du matériel ainsi que l'assistance technique : le coût annuel est fixé à 1655,80 € HT.

* Le second concerne la maintenance des logiciels, le coût annuel s'élève à 1345,00 € HT.

Nomme « Rue Sous la tour » la voie qui desservira le nouveau lotissement réalisé par la Société ImmoCar.

Est informé:

- Qu'en vertu de l'accord conclu entre la France, la Suisse et le canton de Genève, une compensation financière nous sera versée en 2013, elle s'élèvera à la somme de 21.874,06 €. Cela concerne les travailleurs frontaliers qui résident en France et qui sont employés par des entreprises genevoises. Il est à noter que 12 frontaliers habitent dans notre village.

- Qu'il faudra prendre une décision avant le 24 Mars 2013 sur le projet de périmètre de la nouvelle communauté de communes, il s'agit de l'application du schéma départemental de coopération intercommunale.

- Que Monsieur le préfet de l'Ain nous fait part de la notification d'intention de dissoudre le SIVU des collèges de Nantua et de Montréal La Cluse à la date du 31 Décembre 2013.

Si tel était le cas, il y aurait lieu également de rembourser par anticipation les emprunts contractés par cette structure et une réponse de principe sera donnée en ce sens à Monsieur Le Président du SIVU.

- Qu'il faudra également prendre une décision avant le 31 Mars 2013 pour la date d'application de la réforme des rythmes scolaires, c'est à dire soit à partir de Septembre 2013, soit en septembre 2014. Un Conseil d'école est fixé le 12 Mars 2013 et cette question sera évoquée avec le corps enseignant, les parents d'élèves et la municipalité.

L'association des Maires de France programme une réunion d'information à l'intention des maires à ce sujet à Bourg en Bresse courant Février. D'autre part une réflexion devra être engagée sur un projet éducatif territorial.

Séance levée à 23 heures.

Le Maire,
Dominique TURC